



CRÉATION D'UNE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SUR LE COURS D'EAU DE LA BÉHINE À LAPOUTROIE

Note technique sur l'étude d'impact

Date : 14/03/2024

1. Continuité écologique

- Contrôle de la fonctionnalité de la passe à poissons :

Afin de surveiller la restitution du débit réservé et la fonctionnalité de la passe à poissons, l'installation d'un système indiquant le niveau d'eau minimum peut permettre de faciliter les contrôles (par l'exploitant et par les services de l'Etat). Un tel système permet de simplifier les contrôles et d'être réactif si la passe n'est plus fonctionnelle.

Recommandation du Parc :

- *Mettre en place un marqueur ou une échelle limnimétrique avec une marque indiquant le seuil de fonctionnalité de la passe à poisson. De plus, ce marqueur doit être visible depuis l'extérieur par les agents de l'Etat.*
- Entrée aval de la passe à poisson :

Le premier bassin de remonté de la faune piscicole, à l'aval de la vanne

Interrogations du Parc :

- *Est-ce que l'aval de la passe à poisson (espace entre le premier bassin aval et le cours d'eau) ne risque pas d'être comblé par les matériaux solides, suite à l'ouverture de la vanne wagon ?*
- *À l'inverse, y a-t-il un risque d'affouillement à l'aval direct de la passe à poisson, ce qui rendrait cette dernière dysfonctionnelle ?*
- Entretien de la passe à poisson :

Les cas où les passes à poissons deviennent inutilisables en raison de l'engravement et de l'absence d'entretien sont fréquents, de plus les financements alloués couvrent l'investissement (travaux), mais pas le fonctionnement (entretien). Afin, de réduire l'impact de la construction d'un seuil au niveau de la prise d'eau, il est impératif que la passe à poisson soit fonctionnelle à long terme.

Recommandation du Parc :

- *Il est impératif que la passe à poisson soit vérifiée régulièrement et entretenue en conséquence.*
- Transport solide :

L'installation d'un seuil au milieu d'un cours d'eau impacte le transport solide, de plus la déviation d'une partie du débit sur un tronçon de plus d'un kilomètre entraîne une modification du transport solide. Parmi les mesures de suivi, aucune ne concerne le suivi du transport sédimentaire.

Interrogation du Parc :

- *Est-il pertinent d'intégrer un suivi du transport solide dans les mesures ERC, afin de vérifier que l'impact sur le transport solide est minime, et si ce n'est pas le cas, adapter la gestion de la vanne ?*

- Taille de l'entrefer au niveau de la prise d'eau

La grille au niveau de la prise d'eau est prévue avec un entrefer de 20 mm, or, il existe des grilles aux entrefers plus fins (ex : entrefers de 15 mm). L'installation d'un entrefer de taille plus faible permettrait de réduire les risques de mortalité piscicole.

Interrogation du Parc :

- *Est-ce qu'un entrefer plus petit a été envisagé ? Si oui, quelles seraient les impacts chiffrés sur le rendement et l'entretien de la grille ?*

Recommandation du Parc :

- *S'ils sont acceptables et ne remettent pas en cause la rentabilité de l'installation, le Parc suggère de baisser l'entrefer.*

2. Débit biologique (Qr)

- Calcul du débit réservé :

Le Qr proposé est de 110 L/s, calculé avec les données de la station de suivi de débit à l'aval du projet (<https://www.hydro.eaufrance.fr/sitehydro/A2110300/synthese>), à savoir que la taille du bassin versant topographique de la station est de 38,4 km², le bassin versant à la prise d'eau du projet est de 24,8 km² et 29 km² à la restitution (aval projet).

Interrogation du Parc :

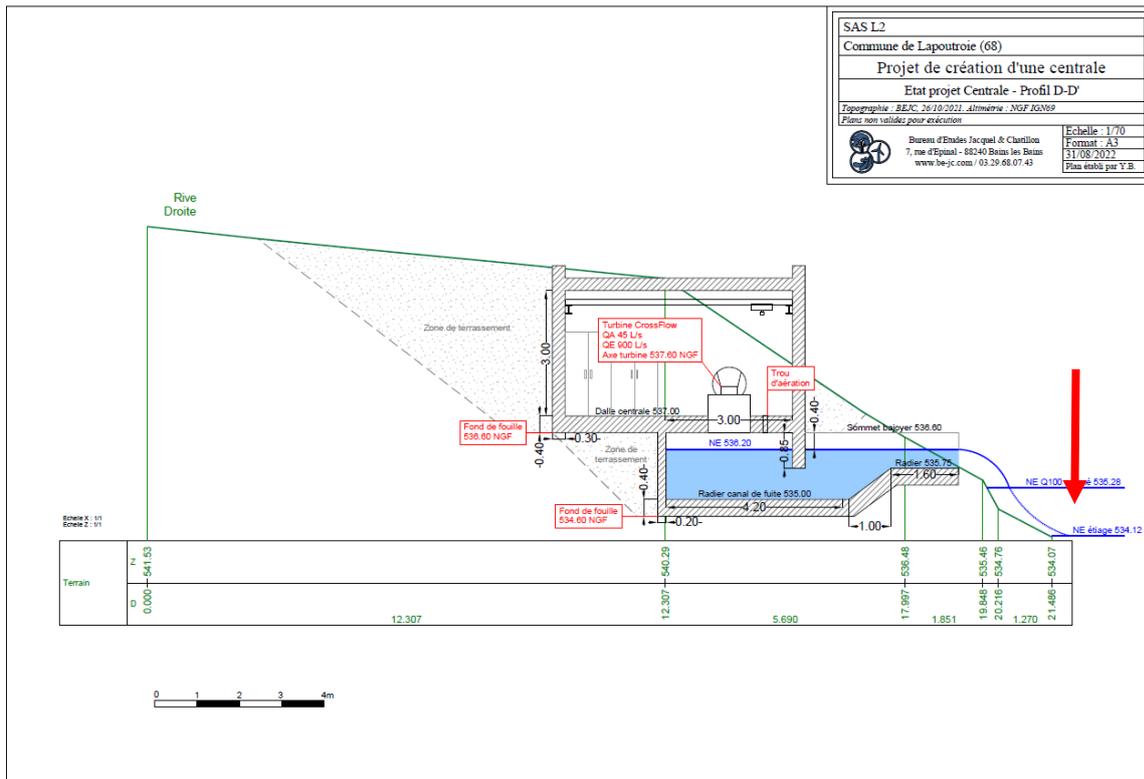
- *Quelle est la taille du bassin versant utilisée pour les calculs de débit (24,8 ; 29 ou entre les deux valeurs) ?*

3. Rejet à l'aval du tronçon court-circuité :

Les eaux turbinées par la centrale en aval du tronçon court-circuité, sont rejetées dans le cours d'eau.

Interrogation du Parc :

- *Y a-t-il un risque d'érosion au niveau du rejet des eaux turbinées (image ci-dessous) ?*



4. Talus de maintien de la conduite forcée :

La pente de 45° sur le concassé semble importante. Un glissement de la conduite pourrait porter préjudice à l'installation ainsi qu'au milieu.

Recommandations du Parc :

- Une pente plus faible permet généralement d'améliorer le maintien du concassé, et donc la stabilité du matériau étanche et de la conduite.
- Pour le maintien de l'enrochement, il est vivement conseillé de prévoir une bèche en pied de talus de sorte à ancrer le premier rang de roche.